

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 2 novembre 2006

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Jacques Lanares, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusé : M. Philippe Moreillon, vice-recteur

Doyens : M. Pierre-Yves Brandt, Théologie
M. Laurent Moreillon, Droit
Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
M. Bernard Voutat, SSP
M. Lukas Baumgartner, FGSE
M. Patrick Francioli, FBM

Excusée : Mme Suzanne de Treuille, HEC

Présents :

Andronicos Dimitri, Bendahan Samuel, Bonetti Josiane, Bouvier David, Cullati Stéphane, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Genton Isabelle, German Rebecca, Gétaz Fanny, Graf Rebecca, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Hottelier Damien, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Marillier François, Meyer Yannick, Morard Alain, Panese Francesco, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Reynard Emmanuel, Romano Serena, Römer Thomas, Schild Laurent, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann, Wenger Lilian, Zigliani Julien (34)

Excusés :

Bosman Fredrik Theodoor, Favre Anne-Christine, Gilbert Philippe, Henchoz Guillaume, Pache Stéphanie, Tissot Jean-Daniel, (6)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2006
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - de la Direction
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Adoption du Rapport de gestion 2005
4. Distribution des Journaux Gratuits sur le site
5. Plan Stratégique de l'UNIL
6. Elections au Conseil de Discipline
7. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16 h.20.

Le Président fait plusieurs remarques préliminaires.

Il rappelle aux membres du Conseil de ne pas oublier de déposer leur paraphe sur la feuille de présence.

Le Président demande aux membres du Conseil leur avis sur la possibilité d'inviter de façon permanente aux séances du Conseil le Secrétaire Général M. Marc de Perrot. En effet, il n'est pas membre de la Direction proprement dite. Aucune objection n'est formulée.

La nouvelle représentante du Corps professoral de la Faculté de Droit, Mme la Professeure A.-C. Favre, n'est pas présente à la séance d'aujourd'hui pour des raisons de délai. Elle viendra remplir son rôle à partir de la prochaine séance.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

M. le Professeur David Bouvier ainsi que M. Lionel Guy sont nommés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2006

Le procès-verbal est adopté sans discussion avec remerciements à son auteure.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président informe que les élections aux Commissions se feront lors de la prochaine séance. L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications

- de la Direction

Le nouveau Recteur, le Professeur Dominique Arlettaz, présente aux membres du Conseil, sous forme de rappel, les nouveaux membres de la Direction.

Madame la vice-rectrice Danielle Chaperon est en charge du secteur enseignement : règlements, plans d'étude, formation continue et relations avec les étudiant-e-s.

M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz s'occupe du secteur des ressources humaines, des infrastructures ainsi que du Centre Informatique.

M. le vice-recteur Jacques Lanares est en charge du secteur de valorisation et qualité, contenant entre autres le centre de soutien à l'enseignement, les statistiques, la technologie de l'enseignement et l'interface.

M. le vice-recteur Philippe Moreillon, excusé, est en charge de la recherche, des postes académiques ainsi que de la valorisation de la recherche.

M. le recteur Dominique Arlettaz s'occupe des relations inter-institutions ainsi que du secteur des finances.

- **Information sur les affaires liées à la sélection des étudiant-e-s en médecine entre la première et la deuxième année.**

Début juin 2006, plusieurs étudiant-e-s ont fait une réclamation car ils ont été éliminés alors qu'ils avaient le nombre de crédits requis pour passer en deuxième année. Cette mesure de sélection est connue mais n'est pas encore réglementée et ces étudiant-e-s ont donc obtenu gain de cause. La Direction s'est mise au travail avec le Département afin d'introduire ce point dans le règlement, mais cela ne sera pas mis en place avant la volée 2007-2008. En effet, la question étant sensible politiquement, la mesure doit être basée sur des chiffres précis de places en clinique. Il faut rappeler que la Faculté est actuellement dans une situation délicate car il y a un manque de place dès que l'effectif des étudiant-e-s dépasse les 130 à 140 étudiant-e-s.

- M. le recteur Dominique Arlettaz donne plus de précisions aux membres du Conseil sur le dossier de l' « Ecole de médecine » paru dans la presse. L'autorité de tutelle de la Faculté de Biologie et de Médecine est sous une double dépendance : celle de l'Unil et celle du CHUV réunis en une direction commune. Cette direction se réunit une fois par mois. Il s'agit d'une situation transitoire. Le Conseil d'Etat va prendre une décision prochainement avec comme idée un modèle de direction fixe entre le CHUV et la FBM.

- Suite à l'affaire qui a touché le service de neurologie du CHUV, le Conseil d'Etat a mandaté quelqu'un afin de faire un audit de l'Unil, et plus particulièrement de la FBM.
- M. le recteur Dominique Arlettaz informe les membres du Conseil sur les discussions interinstitutionnelles en cours. Il nous informe sur le projet de coopération et innovation de la Conférence Universitaire Suisse (CUS). L'augmentation du budget Fédéral alloué à la formation pour la période 2007-2011 est encore en discussion. Le résultat final sera connu en janvier. Ce qui restera de cette augmentation sera alloué aux projets de coopération interinstitutionnels.

La CUS a fait trois catégories de projets, dont la priorité va des projets A aux B puis aux C.

La catégorie A recouvre les projets voulus par la Confédération. Il s'agit notamment des projets d'égalité des chances, de l'enseignement suisse en Management de la santé, de projets d'enseignements en Management public, d'un Master en Cinéma, ainsi que du système x, c'est-à-dire la biologie des systèmes.

La catégorie B recouvre les projets généraux présentés par la CRUS. Il s'agit de la mise en place de programmes doctoraux en plus de ceux qui sont existants pour le Fond National.

La catégorie C recouvre des projets de coopérations proposés par les universités. En collaboration avec le Triangle Azur trois projets ont été proposés. Il s'agit de la collaboration dans les enseignements en Faculté des Lettres en favorisant la mobilité des professeurs ; améliorer les structures de collaborations dans le cas des Masters en HEC ; collaborer au niveau des Sciences de la terre avec l'Université de Neuchâtel. Une réunion de la CRUS est prévue la semaine prochaine. C'est à ce moment qu'il sera possible de savoir si ces projets sont imaginables financièrement ou pas.

Un autre projet est en cours. Il s'agit d'une collaboration sous forme de partage d'enseignement entre les membres du Triangle Azur, soit en ouvrant les cours aux étudiant-e-s des universités partenaires, soit en favorisant la mobilité des professeurs. Cela se fait déjà de façon sectorielle, mais le but est d'uniformiser et de régler juridiquement.

Une autre coopération est en projet avec un institut à Sion. Ils doivent en effet se centrer sur un nombre restreint de projets dont le droit de l'enfant qui est fait en partenariat avec l'Université de Fribourg, ainsi que le pôle « tourisme » qui se fera principalement avec l'Unil.

- Le budget 2007 sera discuté lors de la prochaine séance.

- du Président

Le Président rappelle que la soirée du Conseil aura lieu le jeudi 23 novembre après la prochaine séance, à la Villa Mont Repos.

Le Président rappelle que, dans un avenir proche, la proportion de gros dossiers à traiter au sein du Conseil va beaucoup diminuer. Il y aura donc la possibilité de tenir un rôle non plus réactif mais aussi réflexif et proactif. Le Conseil, en tant que représentant des membres de la communauté universitaire, va ainsi pouvoir se lancer dans des débats de fonds sur des thématiques de fond. Il rappelle en outre que chaque membre du Conseil peut proposer des points à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que tous les membres du Conseil ici présents ont été élus pour un mandat de 2 ans et demi. Il rappelle que cet état de fait est exceptionnel en raison de la mise en place du Conseil en cours d'année universitaire. Ceci va être corrigé à la rentrée 2007. A ce moment, la durée des mandats prendra son cours normal, c'est-à-dire de 2 ans pour les étudiant-e-s et de 3 ans pour les autres. Après une discussion entre les membres du Bureau, ceux-ci se sont montrés favorables à rester en poste pendant les quelques mois séparant la fin du mandat actuel et la réélection du Conseil. Ceci n'empêche évidemment pas les personnes intéressées à un mandat au sein du Bureau de présenter leur candidature.

Le Président informe que le Professeur André Kuhn, Président de la Commission Législative, a démissionné, en raison d'un conflit d'intérêt qui ne lui permettait plus de tenir ce rôle.

- des Commissions

Pas de communication des Commissions.

3. Adoption du Rapport de gestion 2005

Le Président de la Commission des Finances et de Gestion, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, présente les conclusions de la Commission sur le Rapport de Gestion 2005. La Commission a été surprise en bien par ce rapport. Il est en effet beaucoup plus précis, clair et complet que celui de l'année dernière.

Pour rappel, la compétence du Conseil est de soutenir ou non le Rapport de Gestion 2005. La Commission des Finances et de Gestion propose au Conseil de le soutenir.

Vote : Avec une voix contre et une abstention, le Rapport de Gestion 2005 est accepté.

(Rapport de gestion 2005, annexé à la suite du PV)

4. Distribution des Journaux Gratuits sur le site

Suite aux prises de positions de la FAE ainsi que d'ACIDUL, la Direction s'est montrée intéressée par le résultat d'une discussion au sein du Conseil. Elle en tirera les conséquences.

M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz explique, aux membres du Conseil, comment les choses se sont passées.

Il y a eu toute une phase pendant laquelle on parlait de la possibilité de la sortie de ces journaux gratuits en Suisse Romande, le « 20 minutes » existant déjà en Suisse allemande. A ce moment, l'Unil a été approchée par le futur « Matin Bleu » demandant si elle accepterait de le diffuser. Quelques mois plus tard, le « Matin Bleu » revient à la charge en demandant à nouveau si l'Unil accepterait de le diffuser, sachant que l'EPFL avait accepté. M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz, MM. Jérôme Grosse et Marc de Perrot ont accepté qu'il y ait un nombre limité de caissettes à l'intérieur du site. Ils ont jugé préférable de contrôler plutôt que de subir. De plus, l'Unil est un lieu situé très à l'écart de la ville, et donc il s'agissait d'un moyen pour offrir ce type de littérature aux membres de la Communauté universitaire. En compensation, des espaces publicitaires seraient mis à disposition dans le journal gratuit.

Suite aux questionnements mis en avant par la FAE et ACIDUL, la question de la réception de ces nouveaux gratuits auprès des journaux payants de base s'est posée. D'après des discussions avec eux, il s'est avéré que les conséquences principales se situent autour des espaces publicitaires.

M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz ajoute que le « Matin Bleu » et le « 20 minutes » ne sont pas les seuls journaux gratuits distribués sur le site. En plus des journaux gratuits créés par l'Unil, il y a par exemple « Etumag » pour lequel, après contact avec l'éditeur et vérification du contenu, 25 à 30 caissettes ont été réparties sur le site.

La question de la pollution générée par ces journaux gratuits est posée. M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz répond qu'il y a d'autres problèmes de pollution sur le site comme, par exemple, les flyers sur les voitures ou les affiches collées non pas sur les panneaux prévus à cet effet mais sur les murs. De plus, on ne retrouve pas énormément de ces journaux gratuits par terre, ce qui, sinon, nécessiterait une intervention particulière de la part du service nettoyage.

Malgré cela, il est soulevé la grande quantité de papier utilisée ainsi que la non-réutilisation des journaux, qui, une fois lus, sont jetés plutôt que laissés pour les suivant-e-s.

Il est aussi soulevé l'impact sur le service de nettoyage comme il a été constaté par des professeur-e-s. En effet, des membres du personnel de nettoyage se plaignent régulièrement auprès des professeurs en leur demandant de rendre les étudiant-e-s attentifs-ves au fait de ne pas laisser traîner leurs journaux gratuits afin d'éviter d'allonger la durée de nettoyage des auditoriums et salles de cours.

Le nombre des caissettes et des journaux est soulevé. Il est rapporté que bien des caissettes à l'intérieur des bâtiments ne sont pas vides le soir. Est-ce que les caissettes situées aux arrêts du TSOL, c'est-à-dire hors du site universitaire, ne suffiraient pas ?

M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz répond que les distributeurs peuvent adapter le nombre d'exemplaires par caissette en fonction des restants.

Une autre question est posée sur les espaces publicitaires promis. Quel est leur nombre et qu'est-ce qui peut y être diffusé.

M. le vice-recteur Jean-Paul Dépraz répond qu'il s'agit pour le « Matin Bleu » de l'équivalent en annonces de fr. 15'000.-/an et pour le « 20 minutes » de fr. 11'000.-/an. Il s'agit d'un prorata au nombre de caissettes autorisé. Le type d'annonces possibles est varié, passant entre autres des « Portes ouvertes » aux « Cours publics ».

Plusieurs membres du Conseil, dont deux Facultés, par le biais de leurs Doyens (SSP et Lettres), remettent en cause la qualité rédactionnelle de ces deux journaux gratuits ainsi que leur contenu. Il est soulevé que l'on ne sait pas ce que le lecteur attend, et que les membres de la communauté universitaire sont capables de faire un choix.

En ce qui concerne le contenu, plusieurs interventions dénoncent un contenu insuffisant et quasiment exclusivement publicitaire. Les deux gratuits reçoivent la qualification de produit économique. De même, une inadéquation de traitement est soulevée. En effet, dans le règlement concernant l'affichage au sein de l'Unil, il est spécifié que les affiches à but purement publicitaires sont interdites. Or, ces deux journaux gratuits en sont truffés et comportent parfois des pages de couverture exclusivement publicitaires.

La question de l'usage de l'espace au sein des bâtiments est posée. En effet, ces caissettes sont volumineuses et la place au sein des bâtiments est devenue une denrée rare.

Il est finalement soulevé que ces journaux gratuits ne respectent pas la Charte de l'Université.

Plusieurs membres du Conseil rappellent que le but recherché par la démarche entreprise n'est pas une censure, une interdiction de lecture de ces journaux gratuits mais uniquement une interdiction de diffusion sur le site en lui-même. Il est évident que les lecteurs de ces journaux gratuits ne seront pas empêchés de les lire de par une telle mesure car il y a un nombre suffisant de caissettes situées partout autour des transports publics et en ville.

M. le recteur Dominique Arlettaz rappelle que formellement la décision finale est à compétence de la Direction uniquement. L'avis du Conseil a par contre été demandé car il est important. M. le recteur Dominique Arlettaz rappelle aussi que la Direction ne cautionne pas les contenus de ces journaux gratuits, de même qu'elle ne cautionne pas celui des journaux payants.

Le Président, M. Samuel Bendahan rappelle que le Conseil prendra une décision de principe pour ou contre le maintien des accords d'échange d'espaces de diffusion contre des espaces publicitaires entre la Direction et les deux journaux gratuits.

Vote: avec 5 oppositions et 2 abstentions, le Conseil se prononce en faveur de la révocation de l'accord qui lie la Direction à ces deux journaux gratuits.

5. Plan Stratégique de l'UNIL

M. le recteur Dominique Arlettaz présente l'état d'avancement du Plan Stratégique de l'Université pour les 5 prochaines années ainsi que la procédure liée. La présentation du Plan Stratégique proposée par la Direction se fera lors de la prochaine séance et sera suivie de débats. Afin de pouvoir se préparer à ces débats, les membres du Conseil recevront la version proposée par la Direction d'ici deux semaines. Lors de la séance de janvier, le document définitif sera présenté au Conseil qui le préavisera. Ce document sera ensuite présenté au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil où il sera discuté. Après toutes ces étapes, le Plan Stratégique de la Direction deviendra le Plan Stratégique de l'Unil.

M. le recteur Dominique Arlettaz présente l'état d'avancement du Plan Stratégique.

M. le recteur Dominique Arlettaz termine en soulignant le besoin de l'Unil du soutien de l'Autorité politique et de la population. Il rappelle aussi que de profonds changements ont eu lieu ces dernières années, et que l'Unil doit continuer à être prête à changer pour ces cinq prochaines années.

La façon de procéder plait aux membres du Conseil. En effet, les deux débats vont permettre des reformulations si besoin est, et une véritable interaction entre la Direction et le Conseil, avec à la clé la possibilité d'une adhésion la plus large possible.

Il est demandé quelle est l'articulation entre l'ancien document de vision stratégique et le Plan Stratégique?

M. le recteur Dominique Arlettaz répond que l'ancienne vision stratégique n'engage pas la Direction car elle était liée à l'ancien Rectorat. Néanmoins, ce Plan Stratégique s'inscrit dans la même lignée.

M. le recteur Dominique Arlettaz précise que le Plan Stratégique n'est pas une collection des plans stratégiques des Facultés. Le but est de prendre des directions générales dans un cadre général dans lequel les Facultés vont s'inscrire. En effet, la mission donnée à la Direction par le Grand Conseil est l'application du Plan Stratégique. Dans ce sens, la Direction doit rendre des comptes chaque année de ce qui a été fait en relation avec le Plan Stratégique.

Finalement M. le recteur Dominique Arlettaz informe que la Direction a rencontré hier le Conseil d'Etat in corpore au sujet du Plan Stratégique. Il signale aussi que la Direction du CHUV doit être tenue au courant du Plan Stratégique de l'Unil dans le cadre de la création du sien.

(Avancement du Plan Stratégique, document annexé à la suite du PV)

6. Elections au Conseil de Discipline

Manque un-e étudiant-e au sein du Conseil de discipline car il y a eu démission lors de cet été. Mme Rebecca Graf (HEC) se propose. Elle est élue par acclamation.

7. Divers et interpellations

- M. Lionel Guy rappelle qu'il attend toujours une réponse quant à son interpellation lors d'une précédente séance du Conseil. Il demande si la nouvelle Direction veut bien répondre à cette interpellation même si cette dernière était adressée au Rectorat précédent.

M. le recteur Dominique Arlettaz informe qu'un projet de réponse avait été fait. L'audit des comptes de l'Université ayant lieu actuellement permettra d'ajouter des informations. La réponse définitive sera transmise.

- Les membres du Conseil de discipline avaient aussi fait parvenir un courrier à l'ancien Recteur, mais sans recevoir de suite.

M. le recteur Dominique Arlettaz n'a pas connaissance d'un tel courrier et va se renseigner.

- M. Damien Hottelier soulève le problème du Service des Immatriculations. En effet, ce service est débordé et cela amène à des situations désagréables des deux côtés : des étudiant-e-s en situations difficiles et un personnel certainement compétent qui ne peut pas faire son travail correctement. Il demande ce que la Direction peut faire pour améliorer la situation.

M. le recteur Dominique Arlettaz répond que la Direction est consciente du problème. Elle a, pour tenter de soulager le Service des Immatriculations, attribué trois personnes administratives de la Direction en aide à ce Service. Cette situation difficile découle de plusieurs problèmes dont l'introduction avec Bologne d'une étape supplémentaire dans le cursus des étudiant-e-s lors du passage du Bachelor au Master, ainsi que la possibilité que des règlements d'études ne soient pas encore terminés au moment de la rentrée, ne permettant donc pas d'immatriculer les étudiant-e-s qui y sont inscrit-e-s.

- M. le Doyen Pierre-Yves Brandt demande que le nom de la Faculté FTSR soit respecté sur les cartons nominatifs. Le changement sera fait.
- M. le Professeur Jean-Philippe Leresche demande où en est la question du règlement des assistant-e-s, notamment des points discutés au sein du Conseil.

Il est répondu que le règlement en lui-même n'est pas encore public. Il sortira avec application au 1er janvier 2007. M. Lionel Guy informe qu'ACIDUL a accepté le règlement définitif. Le règlement a été transmis au Grand Conseil.

La séance est levée à 18 h.50.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 15 novembre 2006.

ANNEXE 1.

RAPPORT DE GESTION DE L'UNIVERSITE POUR 2005

Dans sa séance du 17 août 2006, la Commission des finances et de gestion a examiné le rapport de gestion du Rectorat pour 2005.

Elle apprécie la qualité de rédaction de ce rapport. Il faut rappeler que ce rapport est entre autres destiné aux milieux politiques et -dans ce sens - peut avoir un effet non négligeable.

Les éléments abordés par la Commission sont les suivants :

- Un effort de rédaction, notamment en ce qui concerne les explications, a été remarqué.
- La présence de deux pages sur la démarche qualité de l'Université est appréciée. Il convient d'utiliser cet argument pour faire connaître son souci permanent d'améliorer ses prestations et son fonctionnement.
- La création d'un service de ressources humaines avec peu de moyens en peu de temps est un pas important réussi. Néanmoins la transition vers un traitement informatique unifié n'est pas encore achevée. Cette situation est provisoire et devrait être réglée prochainement.
- Concernant le taux d'encadrement, la Commission a demandé plusieurs éclaircissements. Le « taux Bossard » de 11.3 – ratio correspondant au nombre d'étudiants divisé par le nombre d'enseignants – figurait dans une convention d'objectifs avec l'Etat, mais celle-ci aurait été dénoncée...
- Finalement la Commission souhaitait connaître le plan d'action du Rectorat suite au rejet des animaleries lors des votations. Actuellement on envisage une animalerie centrale à l'EPFL et des animaleries de proximité à l'UNIL, l'ensemble géré en commun. Afin d'éviter de nouvelles complications, la Commission invite le Rectorat à informer la communauté universitaire et les médias de manière continue et préventive sur cette question sensible.

Dans l'ensemble la Commission est satisfaite de ce rapport.

Proposition :

La Commission des Finances et de Gestion propose au Conseil de l'Université :

- d'accepter le rapport de gestion de l'Université pour 2005.

Pour la Commission des finances
et de gestion :

Lausanne, le 2 novembre 2006

Jean-Pierre Dauwalder, président

ANNEXE 2.

Avancement du Plan Stratégique